
La lettre

de l'Institut François Mitterrand

Publication trimestrielle

N° 9. septembre 2004

Actualité du « Mitterrandisme »

Hubert Védrine

C'est la mission de cet institut que de défendre la mémoire de François Mitterrand, et de transmettre à ceux qui, aujourd'hui et demain, s'intéresseront à la vie publique, les leçons d'un parcours politique exceptionnel de près de cinquante années, loin de l'hagiographie, comme des anathèmes. C'est comme si un léger souffle d'air se serait fait sentir à ce sujet dans la touffeur de cette fin d'été. Le stade de la lucidité et de la vision objective des choses n'est pas atteint, mais les procureurs ou les calomnieurs ne tiennent plus en toutes circonstances le haut du pavé.

Le fait qu'Arnaud Montebourg ait choisi la ville de Jarnac pour y tenir colloque en faveur de l'avènement d'une VIème république, est significatif. Mais si la référence à l'auteur du « Coup d'Etat permanent » ne devait s'avérer être qu'une commodité ou un effet de tribune, cela serait dommage, quand le thème de la réforme constitutionnelle appelle un effort de renouvellement intellectuel, dans des termes différents des années 60, évidemment, mais même des années 90.

Dans des genres évidemment très différents, les passages consacrés à François Mitterrand dans leur dernier livre par Jean-Paul Huchon et Jean-Pierre Chevènement sont à noter.

La visite du pape Jean-Paul II à Lourdes le 15 août dernier a donné lieu de la part des autorités épiscopales et de la presse à un utile rappel des mots justes par lesquels François Mitterrand l'avait accueilli à Tarbes, le 14 août 1983. Il avait pressenti son influence immense sur le cours de l'histoire européenne. Le Pape, ce jour là, a-t-il abandonné la méfiance que lui inspirait celui qui avait fait entrer des ministres communistes au gouvernement ? Je ne sais. Les quelques lignes du discours de François Mitterrand que je me borne à reproduire ci-après, prennent une résonance particulière.

« Notre loi, notre devoir et notre volonté s'accordent à préserver comme un bien très précieux la liberté pour chacun de croire et de vivre sa foi, ou de servir son idéal, dans le double respect de la communauté qu'ensemble nous formons et de l'Etat qui la rassemble (...) Saluer en

vos personnes l'institution qui a si profondément, si intimement marqué l'histoire universelle et particulièrement l'histoire de mon pays, et qui reste une source vive où tant des nôtres continuent de puiser leurs raisons d'espérer est pour moi la plus simple façon d'honorer celui qui la conduit et porte, au plus haut, son message...»

Et il y a bien sûr l'Europe. Il est vain de se demander ce que ferait aujourd'hui François Mitterrand car la situation et les choix ne se présenteraient sans doute pas de la même façon s'il avait eu à négocier au nom de notre pays ces dernières années. Mais on voit bien que les responsables politiques de droite comme de gauche, partisans du oui comme du non, reviennent régulièrement à ce qu'il a pensé, fait ou dit à ce sujet, pour y trouver des sources d'inspiration avouées ou non.

Mettons à part Georges Frèche qui a déclaré vouloir donner le nom de François Mitterrand à la plus petite salle de son conseil régional, car c'était un « petit homme politique » ! En théorie, c'est une bonne chose qu'il y ait dans la vie politique française des Georges Frèche plein d'énergie, ayant une fibre populaire et une vraie liberté de ton. Mais, quand le même Georges Frèche fait des déclarations grotesques, comme celle récente sur François Mitterrand, on se demande ce qui a poussé l'histriion à se caricaturer lui-même. Dépit que François Mitterrand n'en ait pas fait un ministre ? Désir de faire parler de lui au-delà de sa région ? De toutes façons cela ne justifierait pas de dire des idioties boursouflées. Preuve que l'*Ubris* peut frapper même des latinistes.

Nous serons dans notre rôle en donnant à nos lecteurs, jusqu'au référendum annoncé sur le Traité institutionnel, des éléments d'informations et des rappels de l'histoire récente, pour alimenter leur réflexion. Comme nous le faisons dans ce bulletin en ce qui concerne les idées de François Mitterrand sur les élus et la République à l'occasion de notre colloque des 14 et 15 octobre « La France a-t-elle encore besoin d'élus ? ». Titre volontairement provocateur mais l'interpellation de la démocratie représentative au nom de la démocratie participative, voire directe – ou d'autre chose ? – appelle des réponses fortes. ■

Mitterrand et la francophonie : naissance d'une institution

Par **MICHÈLE**

GENDREAU-MASSALOUX

Rectrice, Agence universitaire de la Francophonie

Entre la langue française et François Mitterrand, on le sait, l'histoire d'amour ne s'est jamais attiédie. A l'instar de Fernand Braudel, il identifiait le pays et la langue : « la France, c'est d'abord la langue française ». Il faisait du droit à la langue le premier de ceux que les politiques ont la mission de respecter et de transmettre. Comme le soulignait Stélio Farandjis dans une intervention à Figeac le 31 août 1997¹, peuple et langue représentaient pour lui un binôme indissoluble, et au soir de sa vie, c'est encore à la langue qu'il pensait en regrettant de n'avoir pas agi autant qu'il l'eût souhaité pour développer l'enseignement du français dans le monde. Tout au long des deux septennats, le sujet revient sans trêve. Quand il l'aborde, le Président utilise des formules qui portent la marque de son style, associant les concepts issus du Siècle des Lumières à une quasi métaphysique de l'essence : « langage racine de l'être », « le langage ! qu'est-il de plus important que ce qui touche aux structures de l'être ? », « la langue, l'âme du peuple », « je suis de ceux qui croient qu'un langage est et reste la structure fondamentale d'une société », « il y a dans le développement du monde une puissance propre au génie des langues », « au travers d'une langue commune, c'est tout un mouvement de pensée, un mouvement de l'expression, c'est toute une action qui se dessine », « notre langue doit être la préoccupation de tous ceux qui ne veulent pas, en perdant leurs mots, perdre la part essentielle d'eux-mêmes ».

La langue, substance de chaque culture

Cette emphase traduit l'attachement passionné du Président à une idée fondamentale : la langue constitue le pivot, ou même la substance, de chaque culture. Ce lien impose, à ses yeux, un double impératif : empêcher la mort des langues fragiles, refuser toute hégémonie qui, à terme, menacerait une société dans sa langue et dans sa culture.

Sur le premier thème, l'assertion se fait radicale, emportée par un élan lyrique : « Toute langue qui meurt,

c'est l'ombre de l'inculture qui s'accroît ». Quant au second, il justifie la lutte en faveur de « l'exception culturelle », préfiguration de l'actuel combat pour la diversité culturelle, que François Mitterrand défend avec des accents parfois hugoliens : « C'est la somme des langues et des cultures seulement qui nous permet d'approcher au niveau supérieur » ; « en vérité c'est l'ensemble de nos cultures qui donne à l'esprit humain l'altitude qu'il doit atteindre ». Les cultures, essences des identités : la question est au cœur de son engagement.

Puisqu'« il n'est de véritable identité que fondée sur la culture », il existe un « droit de l'identité » que Mitterrand affirme comme l'un « de nos droits élémentaires ». C'est « le droit de chaque pays à forger son imaginaire, à transmettre aux générations futures la représentation de sa propre identité. Une société qui abandonnerait les moyens de se défendre elle-même serait rapidement une société asservie ».

Etre et rester soi-même

Au regard de cette exigence il salue l'exemple du Québec, « témoignage d'une admirable fidélité aux raisons les plus profondes d'être et de rester soi-même ». Il ajoute : « Les horizons culturels forment ce qu'il y a de plus secret, de plus intime en chaque personne, ce qui donne aux peuples leur identité la plus sûre. [...] Qui prétendra qu'il n'y a pas imbrication indiscernable entre l'esprit d'un peuple, son âme et sa langue ? Le merveilleux rempart contre l'uniformisation, c'est l'identité culturelle qui n'est pas un jeu, une distraction, un gadget, mais une volonté puissante et profonde d'être ce que chacun de nous éprouve profondément. » Rien d'étonnant, donc, à ce que les institutions liées à la langue française, en même temps que la francophonie politique et de façon indissoluble, aient fait de sa part l'objet d'un examen approfondi et de propositions novatrices.

Mettre en ordre les institutions de la francophonie

Outre l'Académie Française et diverses institutions associatives, dont l'Association générale des usagers de la langue française (AGULF) et les Alliances

françaises, il existait en 1981, pour défendre et illustrer la langue française, un Haut Comité de la langue française, créé en 1966 et présidé par le Premier Ministre, et un Conseil international de la langue française, constitué d'environ soixante linguistes et grammairiens provenant de divers pays francophones. C'est pour donner à ce dispositif dispersé une cohérence et une meilleure visibilité que, le 17 janvier 1983, le Premier ministre Pierre Mauroy confia à Stélio Farandjis une mission d'inventaire et de proposition, et que le conseil des ministres du 24 août 1983 prit deux importantes décisions :

1. Il était créé un Haut Conseil de la Francophonie, présidé par le Président de la République et réunissant une dizaine de personnalités françaises et étrangères autour d'une « politique internationale » de la langue française. Son vice-président était Léopold Sédar Senghor, son secrétaire général Stélio Farandjis.

2. En second lieu, le gouvernement remplaçait le Haut Comité de la langue française par deux institutions placées auprès du Premier ministre, un Commissariat général et un Comité consultatif de la Langue française. Le Commissariat, confié à Philippe de Saint-Robert, avait pour mission de renforcer l'efficacité des actions de l'Etat dans le domaine de la langue et d'examiner les moyens consacrés à sa promotion (traductions, terminologie, législation...). Le Comité consultatif devait favoriser la diffusion et le bon usage de la langue. La vice-présidence en fut dévolue à Roger Fajardie.

Le 9 juin 1985, le Président Mitterrand pouvait légitimement déclarer, dans une interview à un quotidien togolais : « Nous sommes en train de mettre en ordre de façon très intéressante les institutions de la francophonie. J'en suis personnellement très satisfait. De nouvelles initiatives seront prises avant la fin de l'année 1985 ». En effet, le pas institutionnel n'aurait pas été complet, dans la pensée devenue action de François Mitterrand, sans la création d'une organisation internationale réunissant au plus haut niveau tous les pays d'expression française. L'idée n'était pas neuve. Lancée en 1960 à l'initiative des Présidents Habib Bourguiba, Hamani Diori, Léopold Sédar Senghor et du Prince Norodom Sihanouk, elle avait été reprise par le Président Senghor à l'occasion d'un discours prononcé à Bangui en 1962, dans lequel il évoquait la formation d'une communauté de pays francophones. Il en avait précisé les contours en 1966 lors de la conférence de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM)². En 1965, le président Bourguiba appelait à la constitution d'un « Commonwealth à la française » et c'est cette même expression qu'utilisait en 1981, pour définir et soutenir le projet en marche, le nouveau président du Sénégal, Abdou Diouf, lors de rencontres avec l'ambassadeur de France à Dakar, Fernand Wibaux, et avec Régis Debray.

En 1981, le projet n'avait cependant pas encore pris forme, bien que Léopold Sédar Senghor eût remodelé et repris la proposition de façon originale, comme l'écrit Christian Valantin dans un ouvrage à paraître. Le président-poète avait affiné une nouvelle version de l'initiative de 1960 entre la quatrième conférence franco-africaine de Dakar (en 1977) et la septième conférence de Nice (en mai 1980) : il s'agissait de fonder une « communauté organique » pour faciliter le développement des échanges culturels non seulement avec les pays de la conférence franco-africaine, mais avec les gouvernements des pays francophones d'Amérique (Canada, Québec, Haïti) et de l'Asie (Cambodge, Vietnam, Laos).

Les obstacles qui avaient surgi tenaient en particulier à ce qu'une telle communauté ne pouvait se passer du Québec, exemple de résistance victorieuse à l'hégémonie anglophone, mais pas davantage du Canada, pays déjà bilingue, dont le français était devenu une des deux langues officielles, au même titre que l'anglais. Or si René Lévesque, Premier Ministre souverainiste du Québec, n'envisageait pas un instant l'éventualité de s'en retirer, Pierre Elliott Trudeau, Premier Ministre du gouvernement fédéral d'Ottawa, n'admettait pas de participer à une réunion dans laquelle son adversaire se trouvait placé sur un pied d'égalité.

1986 : le premier sommet

Patience, François Mitterrand attendit des circonstances favorables, et dès qu'elles furent réunies, il entreprit d'amener à la table du premier sommet les figures indispensables de ce moment fondateur. A René Lévesque avaient succédé au Québec Pierre-Marc Johnson, puis Robert Bourassa, et, au Canada fédéral, Martin Brian Mulroney, avec lequel le Président français entretenait très vite des relations de confiance et qui, sur cette question comme sur d'autres, se montra d'emblée très ouvert.

Un autre obstacle, franco-français, semblait devoir surgir des élections législatives de mars 1986, dont l'issue était incertaine pour le parti socialiste. Il n'arrêta pas François Mitterrand, et Stélio Farandjis³ rapporte qu'ayant interrogé Jacques Chirac avant le scrutin, sur la question de savoir quelle serait son attitude au cas où le Président poursuivrait la réalisation de ce dessein, il entendit cette réponse : « je le soutiendrai de toutes mes forces ». D'autres, selon le même témoin, objectaient : « Vous allez envoyer des invitations, mais vous ne savez pas si ceux que vous avez invités viendront », ce à quoi le Président rétorqua : « Mais la meilleure façon de savoir s'ils viendront, c'est de les inviter ! »

Le Sommet qui se tint du 17 au 19 février 1986 regroupait trente-neuf « chefs d'Etat et de gouvernements de pays ayant en commun l'usage de la langue française ». Il avait été préparé, avec un souci marqué de pragmatisme et une détermination sans faille, par un groupe de sherpas présidé par l'ambassadeur Jacques Leprette. Ce premier Sommet arrêta les grands principes qui fondent encore le suivi des sommets francophones : le refus de créer des institutions nouvelles et le fait de confier l'exécution des programmes décidés par les sommets à des opérateurs : au premier rang, à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), devenue depuis Agence Intergouvernementale de la francophonie (AIF), « opérateur principal », et à d'autres organismes reconnus, comme l'Association des Universités Partiellement ou Entièrement de Langue Française (AUPELF), aujourd'hui Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), ou TV5, considérés comme « opérateurs directs » des sommets.

Une audience qui s'élargit

Le Président Mitterrand ne gardait pas un souvenir héroïque de ces premiers moments. Au cours d'un Conseil des Ministres, le 15 septembre 1988, il souriait encore en évoquant l'ouverture de la première séance : « J'ai donné la parole à qui voulait la prendre. Comme toujours les gens étaient intimidés. Finalement un délégué a levé la main, pris la parole : c'était un représentant du Vanuatu, il s'est exprimé en anglais, il ne parlait pas français »⁴. Mais le socle posé était solide. Le deuxième Sommet francophone, tenu à Québec en septembre 1987, établit la cadence bisannuelle des réunions. Le troisième, qui se déroula à Dakar en mars 1989, fournit à la France une belle occasion d'annoncer qu'elle renonçait au remboursement de la dette publique qui pesait sur trente-cinq pays d'Afrique. Le Sommet de 1991, à Paris, rassemblait déjà près de cinquante chefs d'Etat et de gouvernements. Il admit au rang de pays membres le Cambodge, la Bulgarie et la Roumanie. A Maurice en 1993, à Cotonou en 1995, la communauté des Etats et gouvernements francophones affirma sa volonté politique et à Hanoï, en 1997, elle se dota d'un secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, puis, dans la foulée, l'institution ainsi affermie prit le nom d'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Après le sommet de Moncton, qui plaçait la jeunesse au cœur du projet francophone, celui de Beyrouth, dont le thème était le dialogue des cultures, vit l'élection d'Abdou Diouf au poste de secrétaire général. Aujourd'hui, il suffit de considérer le nombre des pays candidats à l'adhésion pour mesurer les progrès accomplis en termes d'audience internationale.

Une langue internationale et partagée

Trois points méritent d'être distingués dans les outils et les projets de l'OIF, non qu'ils soient les seuls

ni même les plus visibles, mais parce qu'ils me semblent répondre directement au sentiment mitterrandien d'une intime alliance entre la problématique culturelle et linguistique, et les enjeux politiques de la francophonie. Le premier est le rattachement, voulu par Boutros Boutros-Ghali et soutenu par la France, du Haut Conseil de la Francophonie, créé comme une institution française, à l'OIF, organisation multilatérale : ce changement témoigne du regard que porte la francophonie, sur la variété des langues françaises à travers le monde. Il exprime la conviction partagée qu'une langue internationale, revendiquée par des pays culturellement très différents, n'appartient en propre à aucun d'eux, et ne doit sa vigueur qu'à la multiplicité des tons, des voix, des particularités langagières de ceux qui la parlent et l'écrivent en tous lieux.

Le second point réside dans l'abondance et la fécondité des partenariats de l'OIF et des opérateurs sur lesquels s'appuie son action avec les politiques linguistiques liées à d'autres langues. Le 20 mars 2003, les Etats généraux du français en Afrique, à Libreville, ont apporté à des pédagogues convaincus l'occasion de montrer l'efficacité des méthodes d'apprentissage qui associent langues africaines et langue française. Le secrétaire général a signé des accords de collaboration avec l'Organisation des Etats Ibéro-américains (OEI), avec la Confédération des Pays de Langue Portugaise (CPLP), et entretient des relations permanentes avec les organes officiels de diffusion de la langue arabe et du russe.

Le troisième facteur est l'engagement de l'OIF en faveur de la diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation, qui se manifeste dans le projet de création, par l'UNESCO, d'un instrument juridique contraignant relatif aux biens culturels : dans cette entreprise qui ne va pas de soi, l'OIF a un rôle à jouer, qui peut s'avérer déterminant.

Il faudrait aussi parler de l'influence de l'OIF et des sommets politiques, qui ont su faire entendre leur voix en matière de droits de l'homme, de relations économiques, de médiation... Sans doute y aurait-il, dans le prolongement des pistes ouvertes en 1986, encore bien des volets à explorer. A François Mitterrand, en tout cas, revient ce début, gros de promesses, et un certain esprit, qui ne meurt pas. ■

1. Colloque de l'ADELPH, « Les chefs d'Etat écrivains en pays francophone ».

2. Christian Valentin a retracé pour nous l'histoire de ces projets : qu'il en soit remercié.

3. Communication au colloque de Figeac, déjà citée

4. Beaucoup des éléments historiques ici collectés sont tirés du travail de François Carle, *Les sommets de la Francophonie*, décembre 1993, réalisé à partir de documents d'archives de la Présidence de la République.

Le concept d' « éducation nationale » commence à prendre forme, en France, par touches et retouches successives dès la fin du XVIII^{ème} siècle. Dès lors, le débat sur ses finalités, sur qui la gouverne et l'inspire sera incessant. Aux rares et relatives accalmies succéderont de nombreux accès de « guerres scolaires ». Il y en eut dès le Directoire, puis à chaque changement de régime politique et ce jusque sous la cinquième République. Les passions réveillées au cours de cette dernière période n'avaient rien perdu de leur force, cependant que le système en débat, ses équilibres internes, ses contours et son rapport à la société étaient en fait bouleversés par de profondes mutations socio-économiques. Le projet de loi Savary, la tentative de révision de la loi Falloux sont deux des temps les plus forts, parmi les plus récents, d'une querelle scolaire plus que centenaire. Deux crises dans lesquelles les convictions profondes de François Mitterrand, son parcours et son expérience personnelle, de la jeunesse à la maturité, ont joué un rôle décisif.

L'école au feu des passions

Par **JEAN-FRANÇOIS HUCHET**
Ancien fonctionnaire européen

La crise que va connaître la France de 1981 à 1984 à propos de l'école vient de loin. En 1972, une année donc après le congrès d'Epinais, le Parti socialiste rend public son programme de politique générale. Intitulé « Changer la vie », il consacre un chapitre à l'école et y annonce « une école au service du peuple ». Dans le prolongement des positions défendues par la SFIO, faisant écho aux revendications de son allié le CNAL, le PS affiche alors que « les socialistes entendent créer un grand service public laïque et gratuit d'enseignement, d'éducation permanente et de formation professionnelle, géré à tous les niveaux par les pouvoirs publics, les représentants du personnel, les représentants des usagers. » Et pour bien enfoncer le clou, il y précise que « ceci implique qu'il doit être procédé à la nationalisation de l'enseignement. Tous les établissements scolaires (ayant reçu ou non des fonds publics) seront intégrés. »

Avec un tel programme, un pas semble franchi dans une direction qui déborde celle qu'envisageait précédemment la Convention des institutions républicaines et son leader François Mitterrand.

Laïcité et pluralisme

Celui-ci redoutait en effet, dès 1965, que la décision prise alors de financer le privé n'entraîne la gauche, de façon mécanique, sous la pression des milieux laïques, à en réclamer la nationalisation. C'est cette préoccupation profondément ancrée et argumentée aussi souvent que nécessaire, qui avait inspiré le Contrat socialiste élaboré par la Convention des institutions républicaines. On y proposait en effet, en même temps que l'abrogation de la loi Debré, « une grande université laïque » dans laquelle seraient intégrés les personnels et les établissements ayant reçu des fonds publics. Cette orientation se distinguait nettement de celle qui prévalait alors dans les milieux militants laïcs, du CNAL en particulier, dans la mesure où elle prévoyait que cette grande université laïque serait « pluraliste », permettant « à toutes les familles spirituelles de coexister, dans le respect des consciences ».

En affichant pour objectif la nationalisation, le programme du PS semble franchir un palier décisif, quand bien même il précise que « les objectifs et les structures de l'enseignement laïque garantiront son ouverture à toutes les familles spirituelles dans le respect de la liberté de conscience. » Cette formule, reprise du programme de la Convention des institutions républicaines, marque plus qu'une nuance: le service public sera certes nationalisé mais il sera pluraliste.

Dans l'ambiance d'exacerbation provoquée par la décision de Georges Pompidou de prolonger un des aspects provisoires de la loi Debré (les contrats simples plus favorables que les contrats d'association sont reconduits), ce distinguo n'est guère perçu à gauche.

Dans un même élan, dès le mois de mai 1972, au cours d'un colloque sur le thème « une autre politique d'éducation », l'ensemble des participants (dont le PS) adoptent un texte dans lequel ils s'engagent à tout mettre en œuvre pour aboutir à la nationalisation. Et deux mois plus tard, le programme commun de gouvernement des socialistes, communistes et radicaux, affirme que « tous les secteurs de l'enseignement initial et une part importante de l'Education permanente seront réunis dans un service public unique et laïque dépendant du ministère de l'Education nationale. » Ce texte est en retrait par rapport aux positions du CNAL et au programme du PS puisqu'il ne s'engage à nationaliser, en quatre années, que les établissements ayant reçu des fonds publics et précise qu'ils ne seront nationalisés « qu'en règle générale », ce qui signifie que des accommodements demeurent possibles. Cette réserve, pourtant importante, passe relativement inaperçue, les uns et les autres mettant derrière le mot « nationalisation », puisque le vocable est désormais solidement installé, ce qu'ils souhaitent le plus entendre.

Au confluent de deux traditions

En 1974, candidat à l'élection présidentielle, François Mitterrand continue à souligner les nuances du texte sur lequel se sont engagées les formations politiques rassemblées autour de lui. Il s'engage à « garantir partout la liberté de pensée et de pratique religieuse en donnant à cette liberté les moyens de s'exprimer. » Dans une interview au journal « La Croix », il précise que « la définition que donne le programme commun de la nationalisation (...) n'est en aucune manière de nature à inquiéter les chrétiens. » Tout au long de cette campagne, le candidat François Mitterrand en appelle explicitement aux deux grandes traditions auxquelles il est attaché :

il s'affirme laïque, « esprit libre » en même temps que profondément respectueux de ceux qui ont la foi. En fait, le thème de l'éducation est relativement peu abordé tout au long des débats, ni à droite, ni à gauche. Il n'apparaît pas alors comme un enjeu central.

Il faut en fait attendre 1976 pour que cette question de « l'école » revienne avec force devant l'opinion publique. La préparation confiée à Louis Mexandeau et Roger Quillot d'un projet de plan socialiste pour l'éducation fournit l'occasion à certains milieux de droite de relancer et d'amplifier la polémique. Le document préparatoire au débat qu'ils ont élaboré n'a pas encore été soumis au parti qu'il se retrouve, par fuites, abondamment cité et commenté dans la presse. Celle-ci le présente, non comme ce qu'il est, un projet qui doit encore être discuté par le PS, mais comme le plan qu'appliqueraient les socialistes s'ils arrivaient au pouvoir. Relayée et alimentée par la puissante Union nationale des associations de parents d'élèves de l'école libre (UNAPEL), la campagne prend immédiatement de l'importance. Même s'ils se montrent plus modérés, l'épiscopat et le secrétariat général de l'enseignement catholique entre également dans ce jeu. Le projet de nationalisation est interprété et déformé. L'amalgame est fait sans vergogne par quelques uns avec le programme de nationalisation d'un certain nombre d'entreprises. Le PS et, au premier rang, François Mitterrand sont accusés d'avoir l'intention de s'attaquer à la religion elle-même. Selon ses détracteurs, il s'agirait d'une remise en cause des « valeurs fondamentales humaines et spirituelles. » Blessé, celui-ci réagit dans un article confié à « L'Unité ». Il y récuse « toute idée d'école officielle ». Il y réaffirme sa conviction « que le pluralisme des idées, des croyances, des cultures, des ethnies, que le droit à la différence peuvent et doivent s'exercer au sein du service public d'éducation. » Pour lui, la liberté d'enseignement n'est pas nécessairement liée à deux écoles vivant en parallèle, financées par l'Etat, dont l'une serait orientée à droite et l'autre considérée comme de gauche. Il décèle même un danger dans la persistance de cette situation. Il précise que la nationalisation envisagée ne sera pas imposée mais négociée. Et il conclut : « J'ai dit (...) qu'il n'était ni possible ni concevable de nationaliser les esprits. J'en reste là. »

Tout est dit et redit dans cet article de ce qui avait toujours été la conviction de François Mitterrand et qui allait le demeurer par la suite.

Loi Guerneur : la bataille politique

Il n'empêche. La campagne politique, abondamment reprise dans la presse, se poursuit avec virulence,

tandis qu'au parlement la droite commence à préparer ce qui sera la loi Guerneur. Son objectif principal : accroître l'autonomie de l'enseignement privé pour rendre plus difficile la nationalisation au cas où la gauche parviendrait au pouvoir.

Jusque là encore prudent et circonspect, le secrétariat général de l'enseignement catholique publie alors un ouvrage dans lequel il accuse François Mitterrand de vouloir attenter à une liberté des plus précieuses, d'avoir pour projet d'étatiser et d'instaurer un monopole. Mises au point et communiqués du PS n'y changent rien. Les appels au dialogue restent vains. L'UNAPEL, encouragée par la confusion ainsi créée, se dévoile complètement : « Nous sommes engagés dans la bataille politique, déclare alors son président, avec toute la force de notre mouvement de huit cent mille adhérents. »

Les décrets de la loi Guerneur sont publiés avec une rare rapidité. Il s'agit de donner à cette loi ses outils d'application avant les élections législatives de 1978, échéance que redoute la droite. Les syndicats manifestent leur hostilité avec force, la FEN allant jusqu'à démissionner du conseil supérieur de l'Education nationale. L'UNAPEL multiplie déclarations et réunions appelant à « choisir la liberté » et à faire barrage à la gauche aux législatives que celle-ci perd effectivement, contre toute attente. Pour l'essentiel, ce scrutin se sera joué autour de la « querelle scolaire ».

Désormais, sur ce terrain, jusqu'en 1981, deux camps sont en présence qui se surveillent et n'entendent pas désarmer.

Négociation, sans spoliation ni monopole

A la fin du mois de janvier 1981, dans les 110 propositions du programme du candidat à l'élection présidentielle le terme de « nationalisation » est abandonné. La proposition 90 de ce programme annonce : « Un grand service public, unifié et laïque de l'Education nationale sera constitué. Sa mise en place sera négociée sans spoliation ni monopole. Les contrats d'association d'établissements privés, conclus par les municipalités, seront respectés. Des conseils de gestion démocratiques seront créés aux différents niveaux. »

C'est cet objectif que défendra François Mitterrand tout au long de sa campagne. Le sujet est des plus sensibles, ce qui explique la fréquence de ses interventions sur ce sujet.

En février 1981, lors des Assises de la laïcité organisées par le Grand Orient de France, il développe

ce qu'est sa conception de la laïcité : « La première loi de l'esprit laïque, c'est la refus d'être soumis à la pensée d'autrui.(...) Libre débat, discussion, cela suppose d'abord une conquête, résister, être d'abord soi-même....La seconde loi : si je refuse d'être soumis à la pensée d'autrui...j'entends respecter tout autant la liberté des autres. Résistance et tolérance. Voilà les deux maîtres mots. (...) Nous pensons que c'est un des points importants de la politique française que de parvenir à réconcilier au sein d'un grand service national public de l'Education nationale les formes d'esprit les plus diverses qui devront être également respectées. Qu'on ne traduise pas ces propos en disant que nous entendons que ce grand service public de l'Education nationale s'érige en monopole. »

Le 15 mars suivant, François Mitterrand présente, lors d'une réunion à Evry, « dix propositions pour l'école » dont l'une reprend, dans les mêmes termes, celle qu'il avait déjà faite au mois de janvier précédent. Dès le lendemain, le camp catholique attaque et entre à nouveau, comme en 1978, dans la bataille électorale. Le secrétaire général de l'enseignement catholique n'hésite pas déformer la proposition du candidat socialiste en déclarant que François Mitterrand a l'intention « d'étatiser l'enseignement privé ». Et, à partir de ce jour, comme lors des précédents rendez-vous électoraux, tout est mis en branle pour entretenir un climat d'inquiétude de façon à détourner les parents d'élèves de l'enseignement privé et l'ensemble de la communauté catholique du candidat socialiste.

L'unité nationale

François Mitterrand est élu le 10 mai 1981 et dispose, dans la foulée, d'une majorité très importante à l'Assemblée nationale. Face à une droite anesthésiée par sa défaite, il bénéficie d'une large marge de manœuvre que quelques-uns, à gauche, aimeraient le voir utiliser pour brusquer les choses sur ce dossier brûlant. Conformément aux engagements qu'il a pris, ce ne sera pas sa méthode. Il est vrai qu'il y a d'autres problèmes plus importants, en particulier dans le domaine de l'économie et des finances, auxquels il convient de faire face sans tarder. En nommant Alain Savary réputé fin négociateur, et non Louis Mexandeau, comme ministre de l'Education nationale François Mitterrand marque, pour ceux qui n'auraient pas voulu le comprendre, son intention d'aboutir avec l'assentiment des parties concernées. Comme promis ce dossier sera donc traité par la négociation et celle-ci durera tout le temps nécessaire pour aboutir sans contraindre.

Aussitôt en fonction, Alain Savary, fidèle à sa réputation, entreprend de consulter, à tous les horizons, ceux qui peuvent être concernés. Dans une conférence

de presse, le 24 septembre 1981, François Mitterrand précise les contours exacts du dossier tel qu'il entend le voir traiter par le gouvernement : « Mon devoir à moi, et celui du gouvernement est de veiller à ce que soit préservée l'unité nationale. Certain d'entre nous pensent que l'unité nationale sera d'autant mieux servie qu'un grand service de l'Education nationale laïque réunifié aura été bâti. Mais on ne construira pas cette unité en commençant par la défaire. Voilà pourquoi la démarche que je préconise est celle de la négociation fraternelle, le mot »fraternel « étant là comme un sorte de défi aux passions qui s'opposent. » En choisissant cette position, François Mitterrand ne peut ignorer qu'il permet aux catholiques de refuser le projet qui viendra à l'issue des négociations s'il leur paraît inacceptable. Pour bien faire comprendre ses intentions, il réaffirme à monseigneur Vilnet, président de la conférence épiscopale, le 9 novembre 1981 : « Il n'est pas question de toucher à l'originalité statutaire de l'enseignement privé. »

Une année durant, jusqu'au milieu de l'été 1982, Alain Savary ne cesse de consulter, d'écouter, de peser les positions des antagonistes. Pour faire pression, chacun des deux camps se lance dans des démonstrations de force. Ainsi, à l'appel des catholiques, 100 000 manifestants sont dans la rue à Paris le 24 avril 1982. Puis, le 9 mai suivant, ce sont les laïques qui rassemblent près de 200 000 personnes au Bourget pour la célébration du « centenaire des lois laïques ».

Trois mois plus tard, le 4 août, Alain Savary présente au Conseil des ministres les grandes lignes de ce qu'il propose de soumettre à la négociation. François Mitterrand décide alors que le communiqué qui sera rendu public à l'issue du Conseil ne retiendra pas l'expression « grand service public unifié et laïque ». Ce communiqué précise ce sur quoi s'engage désormais le gouvernement, à savoir une adaptation de la législation dans quatre domaines : la carte scolaire (c'est-à-dire les conditions fixées pour les ouvertures et fermetures de classes qui sont différentes pour le public et le privé), le statut des enseignants, le caractère des établissements (qui est laïque dans le public mais « propre » dans le privé), les activités éducatives qui prolongent l'enseignement au sens strict. A ce point, tout devrait être désormais clair, si cela ne l'avait pas été déjà : il n'est question ni de nationalisation ni d'intégration de l'enseignement privé dans le secteur public. Alain Savary l'a parfaitement compris qui va s'atteler, par la voie de la négociation, à l'élaboration de propositions pour un rapprochement des modes de gestion du public et du privé.

Rassurés, les dirigeants catholiques acceptent alors de discuter de ces quatre grandes orientations.

Dans le respect des consciences

Les rencontres qui suivent avec les responsables des deux bords permettent à Alain Savary d'afficher des propositions dès le mois de décembre 1982. Pour rapprocher les modes de gestion des deux secteurs, sans minorer l'un ou l'autre, il avance plusieurs innovations dont les plus marquantes sont la titularisation dans la fonction publique des enseignants du privé qui le souhaiteraient et la création d'« établissement d'intérêt public ». Cette structure nouvelle permettrait le regroupement, chacun conservant son identité, des établissements privés, des établissements publics et des collectivités territoriales pour définir en commun des règles de gestion des affaires scolaires.

Sans attendre, les catholiques font connaître leur désaccord avec ces propositions qui, selon eux, conduiraient à « une mainmise de la puissance publique sur l'ensemble de la vie scolaire des écoles catholiques. » Alain Savary annonce alors au Conseil des ministres qu'il va reprendre les négociations. En fait, aucuns des deux camps n'est satisfait de ce qui a été mis sur la table.

Le 2 janvier 1983, de sa maison de Latché, François Mitterrand, interviewé par Antenne 2, tente de rassurer les uns et les autres : l'enseignement privé continuera d'exister mais il est normal que l'Etat se donne la capacité de contrôler l'usage des fonds qu'il lui attribue. Il insiste sur le fait que sa philosophie consiste à n'imposer aucune contrainte et à « respecter les consciences. »

Rien n'y fait. En février 1983, une pétition catholique, avec un million et demi de signatures, réclame au Président de la République que soient respectées « les conditions de la liberté effective de l'enseignement ». En dépit de cela, Alain Savary parvient à renouer les fils du dialogue avec eux mais il écrit, le 11 avril, à François Mitterrand que, s'il a le sentiment que ceux-ci ont une réelle volonté de parvenir à un accord, il s'inquiète de l'attitude des laïcs.

Deux nouveaux conflits viennent détériorer un peu plus un climat déjà très lourd. Tout d'abord, au cours de l'été 1983, quelques chambres régionales des comptes, saisies par les établissements scolaires privés, concluent que les villes ont le devoir de financer les frais de fonctionnement de ces établissements et recommandent aux préfets de les y inciter. Cette injonction met en ébullition les municipalités gérées par la gauche. Peu après, à l'automne, les députés décident d'inscrire au budget de l'Etat les crédits qui permettront de titulariser

quinze mille enseignants du privé. Cette fois ce sont les élus de droite et les catholiques qui sont irrités.

Au cours de cette période, Alain Savary ne cesse de réécrire, selon les recommandations de François Mitterrand, son projet de nouvelles propositions : « Ne pas essayer de concilier l'inconciliable. Avancer pas à pas, pratiquement », telles sont les recommandations données au ministre. Un texte est enfin rendu public le 19 octobre 1983 tandis que les esprits continuent à s'échauffer. Il a le mérite d'inverser la perspective en se donnant pour axe principal la rénovation de l'enseignement, tant public que privé, avec des établissements plus autonomes chargés d'élaborer des projets d'éducation adaptés à leur population scolaire, la redéfinition du statut de l'enseignement privé venant s'inscrire dans cette évolution générale. Cette nouvelle mouture est refusée par les deux antagonistes. Les manifestations, à l'initiative des deux camps, se succèdent dans les villes de province.

Le compromis impossible

François Mitterrand est alors persuadé que son ministre n'a plus de solution par la recherche d'un compromis, qu'il va donc falloir trancher sans rechercher l'assentiment de tous.

Dans le camp laïque, la période est aux déclarations sans trop de nuances. Au congrès du PS, c'est Jean-Pierre Chevènement qui déclare : « La négociation, oui ! Le pragmatisme, oui ! La paix scolaire, oui ! Mais pas sur les décombres de nos convictions. » Lionel Jospin, Premier secrétaire du parti, manifeste son inquiétude : « Continuer à convaincre les autres, les représentants de l'école privée, pourquoi pas ? Mais risquer de perdre les nôtres en chemin, alors sûrement pas ». Mais le Président n'a pas l'intention de céder à la radicalisation réclamée par le camp laïque et il le dit à Mgr Vilnet, président de la conférence épiscopale. « Nous allons laisser se dérouler le jeu logique des interventions du ministère, du Parlement. (...) Comptez sur moi, je veille. »

Le Premier ministre, Pierre Mauroy, annonce alors que le gouvernement va prendre ses responsabilités et préparer un projet de loi à soumettre au Parlement au printemps 1984. Ce projet, porté à la connaissance des parties intéressées, semblent pouvoir être accepté par les uns et les autres, sauf sur deux points. Le premier qui prévoit l'obligation pour les communes de financer les écoles privées, est rejeté par les laïques, le second qui décide de la titularisation des maîtres du privé, est repoussé par les catholiques.

Ceux-ci, conscients que le débat parlementaire ne leur permettra pas de bloquer ce point, réagissent en organisant une série de manifestations en province, puis aux portes de Paris, à Versailles, où le 4 mars défilent plus de huit cent mille personnes. Le thème principal scandé et affiché tout au long du cortège est la mise en accusation de liberticide. François Mitterrand qui a le sentiment d'avoir agi pour garantir la liberté de l'enseignement, d'avoir tout fait pour que la sérénité conduise aux décisions en est blessé.

Le 18 avril 1984, le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements les régions et les établissements d'enseignement privé est adopté en Conseil des ministres. Il donne satisfaction aux tenants du privé sur deux points : respect du caractère propre de leurs écoles et obligation de financement des écoles sous contrat par les collectivités locales. En contrepartie, l'Etat programme la titularisation progressive et volontaire des maîtres du privé. La recherche laborieuse d'un équilibre entre les deux pôles n'aboutit finalement qu'à ce que « Le Monde » qualifie alors « d'équilibre des frustrations, d'équité dans l'insatisfaction ».

Le 24 mai, le texte est adopté en première lecture avec, entre autres, deux amendements majeurs. L'un introduit la possibilité de titularisation pour tous les maîtres de l'enseignement privé à l'issue d'une période de six ans d'application de la loi. L'autre établit un lien entre l'obligation de financement des communes et la titularisation. Un mois plus tard, 1 300 000 personnes manifestent à Paris à l'appel des catholiques.

Un référendum ?

Le 29 juin, le sénateur Charles Pasqua dépose une motion demandant au président de la République d'organiser un référendum sur le projet Savary. Le calcul est limpide : le Président de la République ne pourra refuser aux Français de s'exprimer sur un sujet qui les passionne et il se fera brutalement désavouer par un « non » massif comme l'indique alors l'ensemble des sondages. Le 5 juillet, le Sénat adopte cette motion. Le débat change alors de nature et de terrain. Il se transporte sur le champ constitutionnel : est-il possible de faire un référendum sur la question scolaire ?

Le Président estime qu'un référendum sur l'école est inenvisageable puisque l'article 11 de la Constitution limite les cas où un référendum est autorisé. Donc, pour organiser celui-ci, il faudrait d'abord modifier la Constitution, et ce par voie référendaire, pour obtenir que soit ajoutée à cet article la possibilité d'organiser un référendum sur des questions sociales.

Le 12 juillet, à vingt heures, François Mitterrand annonce dans une déclaration radiotélévisée : « Le moment est venu d'engager la réforme constitutionnelle qui permettra au Président de la République de consulter les Français sur les grandes questions que sont les libertés publiques (...). C'est pourquoi le Parlement sera saisi d'un projet en vue de réviser l'article 11 (...). De son côté, le gouvernement déposera un nouveau projet de loi sur la question scolaire. »

Dans la presse cette déclaration est accueillie de façon positive. Les catholiques se disent rassurés. Les laïques ne se manifestent guère. Dans son allocution du 14 juillet, le Président confirme le retrait du projet Savary. Celui-ci, se sentant désavoué, décide de démissionner et l'annonce le 17 juillet. Pierre Mauroy

prend alors la décision de partir. Le soir même, l'Élysée fait savoir que le Président a accepté la démission du gouvernement et qu'il a nommé un nouveau Premier ministre, Laurent Fabius.

L'initiative présidentielle sème davantage encore la confusion dans les rangs de la droite. Après avoir réclamé un recours au peuple, elle fait marche arrière. Comme prévu, le Sénat, où elle est majoritaire, refuse de voter le projet de loi constitutionnelle. Le référendum n'est plus d'actualité.

Jean-Pierre Chevènement, nommé ministre de l'Éducation nationale, va désormais s'orienter, par la voie réglementaire, vers des « mesures simples et pratiques » souvent reprises du texte Savary. ■

Offensive contre la loi Falloux

En 1984, après trois années de crise, le projet de grand service public unifié et laïque est abandonné. Le gouvernement de Laurent Fabius réussit à apaiser les esprits. Le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Pierre Chevènement parvient à instaurer un équilibre nouveau entre l'enseignement public et l'enseignement privé, quand bien même les deux camps en présence continuent à se surveiller. Le moindre incident peut encore raviver les passions.

Par **JEAN-FRANÇOIS HUCHET**

En 1991, l'UNAPEL prend l'initiative de rompre ce fragile équilibre. Elle réclame des moyens supplémentaires pour l'enseignement privé et donc la modification de la loi Falloux. Celle-ci, qui date de 1850, interdit à l'État (et par extension aux collectivités locales) de financer plus de 10% des investissements des bâtiments scolaires. Dans l'entourage du Premier ministre, Michel Rocard, quelques-uns pensent que le moment est venu de se montrer conciliant avec les milieux catholiques afin d'élargir les soutiens au gouvernement. Ils font savoir

que le Premier ministre est ouvert aux demandes de l'UNAPEL et serait disposé à procéder à la révision de cette loi et le font savoir aux collaborateurs de François Mitterrand. Celui-ci, alerté le 14 mars par une note, fait aussitôt connaître sa ferme opposition à toute initiative en ce domaine.

Le 9 juillet, le président de l'UNAPEL, écrit au Président de la République pour lui demander que soit entamée une concertation dont l'objectif final serait la révision du dispositif réglementaire et législatif. Il annonce que ce courrier est l'ultime démarche avant des actions plus fermes. Il est clair que si le Président cédait à cette réclamation, les laïques qui ne sont pas satisfaits du statu quo imposé depuis 1984 se mobiliseraient fortement pour s'y opposer. Au mois de septembre, le président de l'UNAPEL adresse à ses

adhérents une lettre dans laquelle il affirme que « le gouvernement tente de marginaliser et même d'étouffer l'enseignement privé sous contrat ». Il annonce que l'UNAPEL va se lancer dans un certain nombre d'actions et appelle les parents à les soutenir. Puis, le 9 septembre, il écrit à nouveau à François Mitterrand pour lui dire qu'il attend que le gouvernement donne davantage de moyens à l'enseignement privé, faute de quoi, estimant que c'est la liberté de l'enseignement qui est menacée, il appellera les parents d'élèves à se mobiliser.

Le 20 septembre, François Mitterrand répond par un courrier qui vise à l'apaisement. S'il ne répond pas de façon positive aux demandes formulées, il annonce l'ouverture de négociations entre le ministre de l'Education nationale et l'enseignement privé pour traiter d'un autre problème, un contentieux posé par le montant de quelques crédits attribués au privé sous la rubrique « forfait d'externat ». En retour, l'UNAPEL entame une campagne de pétitions. Au mois de novembre, des milliers de ces pétitions sont adressées à l'Elysée.

A la fin de l'année, commence la négociation annoncée sur le forfait d'externat. Le grief de l'enseignement privé repose sur la revalorisation insuffisante de ce financement. Saisi, le Conseil d'Etat a condamné l'Etat à payer le retard de revalorisation. Selon les responsables du privé, cette dette s'élève à 6 milliards de francs. Le ministre de l'Education nationale, Lionel Jospin, faute d'estimation « sérieuse » conteste ce montant. Plusieurs semaines de négociations, permettent d'arriver à un compromis dont le négociateur de l'enseignement privé, le père Cloupet, semble se satisfaire. Le montant de la dette est fixé à 1,8 milliards de francs. En échange l'Etat prendra en charge le financement de la formation des professeurs du privé et le salaire des directeurs d'école et des documentalistes. En avril 1992, un protocole est sur le point d'être signé mais le père Cloupet recule. Pendant tout ce temps, l'UNAPEL persiste à réclamer l'abrogation de la loi Falloux. Le gouvernement envisage, en dépit de la dérobade du négociateur, de faire voter une loi attribuant les 1,8 milliards de francs prévus, pour solde de tous comptes. Les plus extrémistes dans le camp catholique accusent le gouvernement de chercher à « s'auto amnistier » de sa dette. En cette période, ce mot a une bien mauvaise résonance dans l'opinion publique.

François Mitterrand pressent que le débat parlementaire risque d'être des plus houleux. Il demande au nouveau Premier ministre, Pierre Bérégovoy, de se montrer vigilant. Le ministre de l'Education nationale, Jack Lang fait savoir au Président de la République qu'il serait disposé à traiter

d'une révision de la loi Falloux. Celui-ci, souhaitant ne pas réveiller la guerre scolaire, le lui refuse.

Faute de se faire entendre par la gauche, l'UNAPEL se tourne alors vers la droite. Le RPR et l'UDF acceptent d'inscrire la révision de cette loi dans leur programme pour les élections législatives de 1993.

En mars 1993, commence une nouvelle cohabitation. Le ministre de l'Education, François Bayrou, prépare aussitôt un projet de loi qui est rapidement soumis à l'Assemblée. D'amendements en amendements, le débat s'éternise au point qu'il ne reste plus de temps pour que le projet soit soumis au Sénat, sauf en session extraordinaire. Or l'ordre du jour dépend du Président de la République qui refuse au gouvernement cette facilité.

C'est le moment que choisit le CNAL pour annoncer alors une grande manifestation pour le mois d'octobre. François Bayrou semble hésiter : il confie à une commission le soin d'évaluer le dossier. Le CNAL annule donc sa manifestation. La gauche pense que celui-ci est, au moins provisoirement, abandonné. Le 14 décembre, coup de tonnerre. Le Premier ministre, Edouard Balladur, le fait inscrire à l'ordre du jour du Sénat dans la matinée pour un débat dans l'après-midi.

Le PS décide de soumettre la loi votée au Conseil Constitutionnel. Le CNAL et les syndicats enseignants appellent à la grève dans les établissements scolaires pour le 17 décembre. Des manifestations ont lieu dans tout le pays.

Le 17 décembre, François Mitterrand recevant une délégation d'enseignants en présence de la presse, leur dit son désaccord avec cette loi, dans la mesure où elle autorisera les collectivités locales à accorder ou non des crédits en fonction de convictions politiques ou spirituelles. Cette prise de position rassénère un peu la gauche tandis qu'elle exaspère la droite.

Début janvier, le Conseil Constitutionnel rend son arrêt : l'autorisation que donne l'article 2 de la loi aux collectivités territoriales de financer ce qu'elles veulent, n'offre pas les garanties d'égalité indispensables et n'est donc pas constitutionnelle. A ce point, deux solutions s'offrent à François Mitterrand : promulguer la loi amputée de cet article 2 qui contient pour l'essentiel les intentions du législateur ou demander au Parlement une seconde lecture qui donnerait à la droite la possibilité d'une réécriture tenant compte des remarques du Conseil Constitutionnel. Il en serait fait alors de la loi Falloux, ce qui aurait pour effet certain de rallumer la guerre scolaire. Il choisit donc d'apposer sa signature sur ce qu'il qualifie en aparté de « loi-moignon ». ■

Chronologie : les réformes de l'enseignement

- 1970-1971** • Accord sur la base du système de formation professionnelle et loi "Delors" sur le système de formation professionnelle
- 1974** • Système de formation professionnelle post-scolaire
- 1975** • Réforme "Haby" créant le "collège unique" et supprimant les filières au niveau du collège.
- 1981** • Arrivée de la gauche au pouvoir.
• Création des Zones d'éducation prioritaires.
- 1982** • Rapport de Bertrand Schwartz sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. À sa suite sont créées les missions locales et les stages d'insertion 16-18 ans.
• Remise du rapport Louis Legrand "Pour un collège démocratique." À sa suite, le 1^{er} février 1983, le ministère de l'Éducation nationale présente ses mesures pour la "rénovation des collèges" modifiant le statut des enseignants.
• Définition des missions du CPE.
- 1983** • Loi de décentralisation qui permet "des compétences partagées" entre l'État et les collectivités territoriales pour la mission éducative, soit pour la formation initiale, soit pour la formation professionnelle. Régions et Départements se voient confiés la responsabilité des lycées et collèges
• Plan informatique pour l'école.
- 1984** • Réforme de la formation professionnelle.
• Une manifestation portant sur la défense de l'école privée oblige à retirer le projet de loi Savary.
• Loi sur l'Enseignement supérieur. Application de la réforme des 1^{er} cycles. Contractualisation État-Université. Réforme des Conseils d'universités, de ses moyens et de ses relations avec l'État.
- 1985** • Le Brevet des collèges redevient une épreuve.
• Création du Baccalauréat professionnel et annonce de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat en l'an 2000.
• Revalorisation de l'enseignement technique permettant la poursuite d'études après le CAP et le BEP.
• Modification des programmes scolaires au collège.
• Plan Informatique pour tous.
- 1986** • Projet Devaquet instaurant la sélection, les hausses des droits d'inscription et une plus grande autonomie.
- 1987** • Début des plans de formation destinés aux chômeurs de longue durée.
• Loi sur l'apprentissage destinée à revaloriser l'alternance en la rendant possible à tous les niveaux, y compris l'enseignement supérieur, et non plus au seul CAP.
- 1989** • Loi d'orientation Jospin reprenant l'objectif de 80 % des jeunes au niveau IV (Bac) en l'an 2000 et 100 % au niveau V (CAP). Réaffirmation du droit à l'enseignement.
• Obligation de "projet d'établissement" et de résultats.
• Création du Conseil national des programmes.
• Plan "Université 2000" avec création de nouvelles universités, de nouvelles filières, développement quantitatif et qualitatif des formations existantes.
• Mise en œuvre du crédit formation.
- 1990** • Loi sur le contrôle et la qualité de la formation professionnelle.
- 1991** • Accord des partenaires sociaux sur la formation professionnelle.
• Création des instituts universitaires professionnalisés (IUP).
• Mise en place des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) remplaçant les Écoles normales.
• Ouverture aux lycéens de droits individuels et collectifs : conseil des délégués, droit de réunion, d'expression, de publication, d'association, d'orientation.
• Réforme Jospin des premiers cycles universitaires (réduction des heures de cours et TD-TP) et création de postes.
- 1992** • Loi sur l'apprentissage.
- 1993** • Loi quinquennale sur le travail, l'emploi et la formation professionnelle.
- 1993-1994** • Lancement par François Bayrou des grandes consultations avec le monde de l'enseignement.
• Réforme de la loi Falloux.
• Le nouveau contrat pour l'école de François Bayrou.

L'entreprise et l'éducation : la formation professionnelle

L'obsession de la lutte contre le chômage, lié au niveau de formation insuffisant d'une bonne partie du salariat français en 1981, a placé la formation professionnelle au coeur des débats économiques et sociaux sous les deux septennats de François Mitterrand.

Par **JACQUES GUYARD**

Ancien Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, ancien député-maire d'Evry.

Le cadre des discussions est cependant resté celui de la loi du 16 juillet 1971, elle-même issue de l'accord interprofessionnel national du 9 juillet 1970. Ce cadre maintient une spécificité française, la séparation de la formation professionnelle initiale, assurée par l'Education nationale, et de la formation continue, qui relève du droit du travail et des partenaires sociaux.

Au cours du premier septennat, les gouvernements Mauroy et Fabius respectent cette tradition, en s'efforçant d'améliorer chaque domaine. La loi Rigout du 24 février 1984 oblige à une négociation de branche tous les cinq ans sur les objectifs et les moyens de la formation professionnelle. De multiples accords en sortiront et les comités d'entreprise seront consultés chaque année sur le programme de formation des années à venir, et sur le bilan de l'année écoulée.

La chute des effectifs

Pour la formation initiale, la priorité de fait donnée aux études abstraites aussi bien par le corps enseignant que par l'opinion publique se traduit par une chute brutale des effectifs des lycées professionnels (- 14 % entre 1985 et 1990, soit - 110 000 élèves).

Le CAP ou le BEP, objectifs quasi exclusifs de ces lycées, apparaissent dépassés par l'évolution des métiers. Jeunes et familles se tournent vers l'enseignement général des lycées qui gagne 363 000 élèves pendant les mêmes cinq années.

Conscient des risques liés à ce transfert massif et soucieux de donner un sens équilibré à l'objectif des « 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac », Roland Carraz, secrétaire d'Etat auprès de Jean-Pierre Chevènement, crée en 1985 le baccalauréat professionnel, préparé dans les lycées professionnels en deux ans après le CAP ou le BEP. Malgré les fortes réticences des syndicats enseignants (le SNES parle de bac au rabais, la CGT et le SNETAA craignent de perdre la base ouvrière que représentaient les professeurs techniques adjoints), Carraz passe en douceur en présentant le « bac pro » comme expérimental et en s'appuyant sur les jeunes professeurs issus de l'Université.

Le bac pro sauvera l'enseignement professionnel en l'adaptant à la réalité d'un travail plus autonome et plus évolutif, et en motivant les équipes d'enseignants. L'allongement des études permettra en outre de maintenir les effectifs malgré des flux d'entrée toujours plus faibles au sortir de la troisième.

Expérience et efficacité immédiate

Au cours du second septennat, la séparation entre formation initiale et formation continue apparaît de plus en plus insupportable, surtout avec la recrudescence de la crise et du chômage à partir de 1991. Même diplômés à un bon niveau, les jeunes sortant du système scolaire se voient préférer à l'embauche leurs aînés au nom de l'expérience acquise et de l'efficacité immédiate dans l'exécution de leurs tâches. Ce constat légitimait déjà depuis 1981 la multiplication des stages (les TUC en 1984, les SIVP en 1985...). Leur demi-échec montre qu'il faut aller plus loin.

L'impulsion décisive viendra d'Edith Cresson. Quand elle m'appelle le 17 mai 1991 pour me proposer de devenir Secrétaire d'Etat à l'enseignement technique,

MUTATIONS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

	1970/71	1980/81	1990/91	2000/2001
Apprentissage : effectif total	233 000	223 000	226 000	365 000
dont formations niveau bac et au-delà	15 000	122 000
Lycées professionnels : Total	651 000	773 000	697 000	700 000
dont 1ères et 2èmes années bac pro	94 000	175 000
Enseignement supérieur : Total	851 000	1 181 000	1 717 000	2 161 000
dont				
préparation BTS	27 000	67 000	205 000	249 000
préparation IUT	24 000	54 000	74 000	119 000
préparation Ecoles (ingénieurs-commerce-art et architecture-social ...)	130 000	215 000	265 000	415 000

elle me dit : « Je veux que tu développes l'apprentissage, et que tu en élèves le niveau. Prends contact avec les allemands pour voir ce qui marche chez eux ». Nous travaillerons en liaison étroite avec Lionel Jospin, ministre de l'Education nationale, et Martine Aubry, ministre du Travail, pour remplir ce programme.

L'apprentissage en mutation

L'apprentissage en France n'était pas prêt pour cette mutation. Cantonné depuis des décennies à la préparation de CAP vieillots dans les métiers de l'artisanat et du commerce, il stagnait depuis trente ans à un recrutement annuel d'environ 110 000 jeunes et méritait trop souvent une réputation de médiocrité des contenus et d'exploitation des apprentis. Tous les métiers en développement dans l'industrie et les services ignoraient la tradition de l'apprentissage.

Trois objectifs furent poursuivis en parallèle :

- l'amélioration du salaire des apprentis, en particulier au-delà de 18 ans, pour attirer des jeunes de bon niveau. Cela relevait des partenaires sociaux, où CNPF et syndicats étaient déjà convaincus (accord du 3 juillet 1991) d'une nécessaire revalorisation ;

- la rénovation des CAP, qui restaient la base de la formation professionnelle (plus de 400 000 candidats en 1990). Une négociation intense avec les représentants des métiers concernés permit d'en supprimer plusieurs centaines ultra-spécialisés et sans débouchés, et de moderniser le contenu de formation de ceux qui subsistaient ;

- enfin le développement de l'apprentissage, et plus largement de la formation en alternance entre lycées ou universités et entreprises, pour préparer les diplômés de niveau bac, BTS, jusqu'à ingénieur et DESS. Pour obtenir une main d'oeuvre hautement qualifiée et efficace, l'apprentissage à ces niveaux exige la coopération Education nationale-entreprises. Il s'avère vite que les vieilles préventions réciproques ont fondu au feu de la crise. Nous obtiendrons même assez aisément que les stages en entreprises des élèves préparant un diplôme professionnel (bac pro, BTS, DUT etc.) soient fortement allongés, souvent en passant d'un mois à trois mois sur deux ans.

Energiquement relayée par Jean Glavany dans le gouvernement de Pierre Beregovoy, cette affirmation de l'alternance et d'un apprentissage de haut niveau est devenue consensuelle dès 1993, et donc poursuivie après l'alternance par François Bayrou. L'apprentissage y trouve un souffle nouveau, passant entre 1990 et 2000 de 226 000 à 365 000 apprentis, grâce à l'apparition de plus 120 000 apprentis préparant baccalauréats professionnels, BTS, DESS et diplômes d'ingénieurs.

Cette oeuvre de modernisation mérite attention. Elle a sauvé à la fois l'enseignement professionnel et l'apprentissage, réorienté l'enseignement supérieur, et a aidé à défendre et développer de larges secteurs de notre économie et de l'emploi. On peut seulement regretter qu'elle n'ait pu vaincre les réticences profondes de l'opinion à s'engager dans les formations scientifiques et techniques, et qu'elle n'ait pu réussir à mieux répartir l'effort de formation continue entre les cadres et techniciens, grands bénéficiaires, et les ouvriers et employés, qui en ont autant besoin, mais restent peu concernés. ■

Trois rencontres...

Philippe Campinchi, étudiant syndicaliste, fut Président de l'UNEF-ID de 1993 à 1996.

À trois occasions, il a rencontré le Président. Il nous livre le souvenir de ces rencontres.

par **PHILIPPE CAMPINCHI**

En mars 1988, François Mitterrand ouvrait le Salon de l'Étudiant à la Grande Halle de la Villette à Paris. Nous étions à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle et l'UNI – la droite universitaire – avait décidé de manifester contre le président-candidat. Slogans hostiles, bousculades : le service d'ordre de l'UNEF-ID avait formé des chaînes de militants pour protéger cette importante visite. L'organisation des manifestations, je connaissais : en 1986, j'avais été mandaté par les étudiants en grève contre le projet Devaquet pour organiser la sécurité des défilés. Mais là, c'était autre chose. Nous subissions. Sous la pression de la foule et de l'agitation, les stands vacillaient. Malgré tout, François Mitterrand conservait un air très détendu. S'approchant de moi, il m'avait alors glissé un "cela pousse un peu jeune homme" ! Débordé au début, le service d'ordre de l'UNEF-ID s'était toutefois montré redoutable en seconde mi-temps. Comme président de l'association "Plus jamais ça – on s'en souviendra en 88", j'avais été invité à la troisième mi-temps pour un déjeuner avec d'autres étudiants. Ce qui m'avait marqué au cours de cette matinée tumultueuse comme au cours du repas était le calme, la "force tranquille" de François Mitterrand, qui n'était pas qu'un slogan.

Cinq ans plus tard, à la rentrée universitaire 1993-1994, j'étais désormais président de l'UNEF-ID. Je rencontrais alors régulièrement Christian Nique, conseiller du Président pour l'éducation, et je lui avais fait part de mon désir d'être reçu par ce dernier. Le gouvernement d'Édouard Balladur projetait en effet de supprimer l'allocation logement social (la fameuse "ALS") qui permettait à nombre d'étudiants de se loger pendant le temps de leurs études. Nous souhaitions évidemment jouer sur les contradictions au sein de la cohabitation et obtenir le soutien de la plus haute autorité de l'État contre ce projet qui nous semblait injuste. Devant le risque de voir se rééditer le mouvement de 1986, Balladur retira rapidement son projet. Malgré cela, l'entrevue au "Château" – comme nous avions coutume de dire – avait été maintenue. La rencontre fut toutefois très brève. Détail qui m'avait alors marqué : tout en discutant, le Président signait de nombreuses notes et un volumineux courrier, néanmoins, il s'était arrêté et montré particulièrement attentif lorsque je lui avais exposé les débats de nos

courants et chapelles à l'intérieur de l'UNEF-ID. Rien de la vie politique ne lui était donc indifférent.

La troisième rencontre eut lieu, en quelque sorte, en "pleine lumière". J'étais inscrit au calendrier officiel de ce mois de juin 1994. J'ai compris ce que cela signifiait lorsque j'ai vu la horde de journalistes qui m'attendait au dehors de l'Élysée avant et après mon entretien avec le Président. Cette fois-ci le gouvernement d'Édouard Balladur s'était enlisé dans l'affaire du "SMIC jeunes" ou CIP. Il s'agissait d'un nouveau faux-pas du Premier ministre qui cherchait à s'en sortir en organisant une improbable consultation nationale de la jeunesse. Directement à l'origine du mouvement de contestation contre le gouvernement – déclenché à la suite d'une entrevue avec Marc Blondel – nous recherchions une issue au conflit en négociant avec... Nicolas Sarkozy. Là encore, l'appui de l'Élysée pouvait être décisif et une entrevue avait alors été annoncée publiquement, quelques heures avant son déroulement. La surprise était de taille. Seul l'Élysée et le journaliste François Bazin – qui a plus tard raconté l'histoire secrète du CIP au Nouvel Observateur – avaient été mis au courant. La présence des nombreux journalistes s'expliquait donc facilement : j'étais alors un leader reconnu et courtoisé qui allait être reçu par le Président de la République. Il s'agissait d'un nouvel accroc dans la cohabitation. Cette fois-ci, j'étais seul lors de notre entretien. Seul dans cet immense bureau, finalement très impressionnant. François Mitterrand ne signait pas son courrier. Il m'écoutait. Son intérêt pour les nouveaux gisements de solidarité qui commençaient à apparaître dans le monde étudiant – autour d'associations telle que l'AFEV – semblait le passionner. Surtout, il me fit part de son analyse du conflit. Il était certain que cette "consultation" balladurienne aurait un effet boomerang inattendu et que le gouvernement retirerait alors son projet. Il ne se trompait pas. C'est alors que sa secrétaire est entrée dans le bureau. D'un mot, elle a annoncé : « le Chancelier allemand est en ligne. » Je fis mine de partir, mais le Président, d'un geste, m'indiqua que je pouvais rester. Il décrocha alors son téléphone. "Allo Helmut..." ! J'assistais, médusé, à la conversation entre les deux hommes, entre les deux géants de la politique européenne. Je me demandais bien ce que je faisais là. Les échanges – via l'interprète – démontraient une réelle et forte complicité entre les deux hommes. Puis, après la brève conversation, le Président me raccompagna sur le pas de son bureau en me gratifiant d'un "bon courage". ■

« La France a-t-elle encore besoin d'élus ? »

Dans la France des années 2000, l'exercice d'un mandat d'élu est, de l'aveu même de ceux qui en détiennent un, une affaire délicate et risquée. Mis en cause devant le juge pénal pour des fautes de service qui relèvent de la responsabilité administrative, talonnés par des groupes de pression dont certains se livrent aux délices de minorités agissantes, impuissants devant les capacités d'expertise des administrations, ignorés, sinon méprisés par de grandes entreprises au destin désormais mondial, l'élu national ou local est-il le figurant d'une pièce dont le ressort lui échappe ? C'est ce que beaucoup pensent à tort ou à raison, en particulier parmi les intéressés. Ont-ils raison, ont-ils tort ? Au cours de deux journées de réflexion et d'échanges entre personnalités politiques, universitaires et médiatiques, l'Institut François Mitterrand a décidé d'exposer les termes du débat et d'esquisser quelques réponses.

COLLOQUE ORGANISÉ PAR L'INSTITUT FRANÇOIS MITTERRAND

Le jeudi 14 octobre 2004, toute la journée et le vendredi 15 octobre le matin
au Palais du Luxembourg (salle Georges Clemenceau)

JEUDI 14 OCTOBRE

8 h 15 Accueil des participants
9 h 00 Ouverture du colloque. Allocution de présentation et de bienvenue

« L'interpellation : la mise en cause du rôle et des pouvoirs des élus »

9 h 15-11 h 00 Table ronde n°1 : « Par et devant la justice »
11 h 15-13 h 00 Table ronde n°2 : « Au nom de la démocratie directe »
14 h 15 Accueil des participants

« Pourquoi cette crise ? »

15 h 00-16 h 45 Table ronde n°3 : « Le regard des historiens »
17 h 00-18 h 45 Table ronde n°4 : « Le regard des sociologues »

VENDREDI 15 OCTOBRE

8 h 15 Accueil des participants

« Les solutions possibles »

9 h 00-10 h 45 Table ronde n°5 : « L'irremplaçable légitimité des élus »
11 h 00-12 h 45 Table ronde n°6 : « Mais au prix de quelles réformes ? »
12 h 45-13 h 00 Synthèse et conclusion des travaux du colloque

Intervenants : Jacques Auxiette, président du Conseil Régional des Pays de Loire – Jérôme Chartier, député du Val d'Oise – Jean-François Copé, ministre délégué au ministère de l'intérieur, porte parole du gouvernement – Jean-Pierre Delalande, ancien député – Michel Dinet, président du Conseil Régional de Meurthe et Moselle – Alain Duhamel, journaliste – Raymond Forni, président du Conseil Régional de Franche Comté – Jean-Paul Huchon, président du Conseil Régional de l'Île de France – Jean-Noël Jeanneney, président de la Très Grande Bibliothèque – Jacques Julliard, journaliste au Nouvel Observateur – Jean-Marc Lech, président d'IPSOS France – Gérard Pelletier, président de l'Association nationale des maires ruraux de France – René Rémond, membre de l'Institut – Dominique Reynié, professeur à l'Université – Bernard Rullier, délégué national aux institutions au Parti Socialiste – Jean-Luc Sauron, membre du Conseil d'Etat – Alain-Gérard Slama, journaliste au Figaro – Maître Daniel Soulez-Larivière, avocat – Manuel Valls, député de l'Essonne – Philippe Vasseur, ancien ministre – Paul Thibaud, ancien directeur de la Revue Esprit – Michel Vauzelle, président du Conseil Régional de Provence Cotes d'Azur

Modérateurs des débats : Annette Ardisson, journaliste – Robert Badinter, ancien ministre – Jean-Pierre Elkabbach, journaliste – Michel Field, journaliste – Thierry Guerrier, journaliste

Elu de la Nièvre

Un exemple d'engagement sur le terrain autour de l'enjeu de l'électrification.

1946. La France se reconstruit, matériellement et politiquement. Dans le tumulte des premières élections législatives, le jeune François Mitterrand vient d'être battu à Paris. Mais une nouvelle chance s'offre à lui dès le mois de novembre puisque les Français ont finalement adopté la constitution de la IV^e République et que de nouvelles élections doivent avoir lieu. Toutefois, plus question de se présenter dans la capitale. On lui propose une circonscription "gagnable" dans la Nièvre : il accepte. Immédiatement, il part pour cette terre nivernaise qu'il ne connaît pas mais qu'il sillonne inlassablement pour se faire connaître. Son opiniâtreté sera payante : le 10 novembre 1946, il est élu devant le candidat communiste et entre ainsi au Palais Bourbon. Éprouve-t-il une passion immédiate pour sa nouvelle terre d'adoption ? Les avis sur ce point sont partagés. Il n'en reste pas moins qu'en 1947, le voici élu au conseil municipal de Nevers, en mars 1949 il est élu au Conseil général pour y représenter le canton de Montsauche et en 1950 il prend la direction du Courrier de la Nièvre. Ces terres morvandelles sont donc en passe de devenir son fief. Pourtant, lors des élections de novembre 1958, il est battu et perd son siège au Palais Bourbon. Les Français ont en effet décidé de sanctionner ceux qui, comme lui, se sont opposés au retour du Général De Gaulle et aux institutions de la Ve République. Les Nivernais n'ont pas fait exception.

Paradoxalement, cet échec va accélérer l'enracinement du futur Président de la République au cœur de la province. En mars 1959, il remporte la mairie de Château-Chinon qu'il conservera jusqu'en 1981. Quelques semaines plus tard, le voici désigné au Sénat pour y représenter la Nièvre. Dans l'opposition au plan national, "sa" province lui permet d'être un acteur majeur. Terre d'action politique, loin des palais ministériels qu'il connaît déjà si bien, le Morvan est une sorte de laboratoire pour ses idées, notamment sur l'Union de la gauche puisque c'est avec le soutien des communistes qu'il est régulièrement réélu. Un refuge aussi, notamment lorsque les éléments se déchaînent contre lui notamment lors de l'affaire de l'Observatoire. François Mitterrand prend alors part au développement de la région : modernisation de l'agriculture, investissements publics – et notamment scolaire –, construction d'usines – la fabrique des bas Dim s'installera ainsi à Château-Chinon. Toutefois, c'est dans le cadre de l'électrification de la Nièvre que les archives de l'Institut François Mitterrand conservent la trace la plus vive de l'action locale du futur Président de la République. Bien que la France ait commencé à s'électrifier dans

les années vingt, nombreux sont les particuliers, les artisans ou les petites entreprises restés à l'écart de ce mouvement. D'autre part, le réseau est en mauvais état, les pannes et coupures de courant nombreuses. Il faut en réalité attendre la fin du conflit et l'effort de reconstruction pour qu'enfin soit décidée une ambitieuse politique d'électrification. Ses effets ne seront pas immédiats : dans bien des régions il faudra attendre la fin des années cinquante voire le début des années soixante pour qu'enfin la consommation électrique se démocratise et que la "fée" du siècle entre dans tous les foyers (la campagne publicitaire d'EDF pour le compteur bleu ne date que de 1963).

Président du syndicat intercommunal d'électricité de Montsauche, François Mitterrand prend le problème à bras le corps. Il écrit régulièrement aux services techniques responsables du déploiement du réseau électrique : ingénieur chef des Ponts et chaussées, le centre de Nevers d'Électricité de France, le Syndicat intercommunal d'électricité de la Nièvre. Il intervient aussi auprès de l'État – soit auprès du Préfet, soit directement auprès des ministres responsables – pour faire débloquer les crédits et accélérer les décisions. Remplacement de transformateurs vétustes par de plus neufs, voltage plus élevé, constructions de lignes à haute tension sur pylône en béton, etc., autant de travaux qui représentent, à l'époque, des investissements de plusieurs dizaines de millions de francs. Il faut donc emprunter et l'élu local se fait alors financier. Il faut aussi arbitrer car les demandes sont nombreuses. On ne compte pas les lettres de maires relayant les requêtes de leurs administrés. Dans les petits hameaux, les agriculteurs souhaitent « vivement l'installation du courant agricole » car la modernisation de leurs installations agricoles nécessite un réseau électrique de qualité. Dans les bourgs plus importants, il faut faire face à la croissance des appareils ménagers, au nouveau pétrin électrique du boulanger, aux demandes d'entrepreneurs qui pourraient embaucher plus d'ouvriers grâce à l'installation de nouvelles machines électriques dans leurs ateliers, à l'installation d'équipements plus vitaux, tel que l'appareil à radiographie chez le médecin. Ici, l'élu local gère au plus près le développement économique et social de son territoire. On imagine François Mitterrand, arpentant ces lieux, scrutant le passage des lignes, recueillant les espoirs et les doléances de ses administrés. Nul doute que ces heures passées au contact des réalités locales ont ancré en lui la nécessaire réforme de la décentralisation.

Georges Saunier, historien chargé de mission à l'Institut François Mitterrand.

A l'occasion de la parution du livre de Jack Lang « Un nouveau régime politique pour la France », dans lequel il défend ses thèses en faveur d'une révision constitutionnelle, nous reproduisons ci-après de larges extraits de la lettre que Michel Charasse lui a adressée sur ces questions particulièrement débattues en cette rentrée. Dans le prochain numéro, nous accueillerons la réponse de Jack Lang.

La Constitution en débat

Par **MICHEL CHARASSE**

Questeur du Sénat, conseiller général
du Puy-de-Dôme, Maire de Puy-Guillaume

Mon Cher Jack,

Je te remercie vivement d'avoir eu la gentillesse de m'adresser ton livre accompagné d'une délicate pensée.

Naturellement, j'ai pris le temps de te lire de la première à la dernière ligne, aussitôt ton ouvrage arrivé.

Permetts-moi d'abord de te féliciter : c'est un ouvrage très bien documenté, qui ne comporte aucune erreur, ni de dates, ni de faits, ni de droit, ce qui mérite d'être souligné. Car c'est assez rare : même les ouvrages écrits par les meilleurs spécialistes du droit constitutionnel comportent trop souvent des erreurs regrettables.

Sur le fond, je suis en accord avec beaucoup de tes analyses. Mais je suis cependant plus réservé sur certaines autres et je ne suis pas convaincu par ta brillante démonstration sur la nécessité du régime présidentiel. Comme François Mitterrand, je pense que c'est un système qui ne peut fonctionner que dans des états fédéraux ou dans des états qui n'ont pas une multitude de partis politiques et où la frontière « droite/gauche » est nettement tracée et infranchissable.

Ce que tu écris page 17 sur le gouvernement d'union nationale qui aurait pu suivre l'élection présidentielle, m'amuse beaucoup car tu sais bien comme moi que

le Parti Socialiste aurait été le premier à le refuser. D'une façon générale, je ne suis pas en accord avec ta critique systématique des institutions françaises actuelles qui seraient responsables de tous nos maux et en particulier du désintéressement des citoyens, de l'abstention et de leur méfiance à l'égard des hommes politiques. [...]

Permetts-moi de relever quelques points glanés ici et là.

Sur le Parlement, dont tu soulignes l'abaissement sous la V^{ème} République, j'ai du mal à te suivre sur tout.

La V^{ème} République, tu le soulignes, a voulu rompre avec le régime d'assemblée des III^{ème} et IV^{ème} République que François Mitterrand n'a pas cessé de déplorer et de dénoncer jusqu'en 1958. La V^{ème} République a donc institué le parlementarisme dit « rationalisé ». Or, si le Parlement a perdu une partie des pouvoirs législatifs dont il s'était emparé sous la IV^{ème} République mais que la Constitution de 1946 ne lui avait pas donnés, il n'a pas cessé de réclamer et d'obtenir depuis 1958 des pouvoirs de contrôle qui sont aujourd'hui particulièrement larges et qui dépassent parfois de beaucoup ceux qui existent dans des parlements étrangers.

Mais à qui la faute, si les parlementaires ne s'en servent pas ? Par exemple, les rapporteurs budgétaires disposent d'un pouvoir permanent de contrôle sur place et sur pièces en ce qui concerne l'emploi des crédits inscrits dans la Loi de Finances. A la Commission des Finances du Sénat, nous sommes une trentaine de rapporteurs spéciaux et j'ai la charge moi-même depuis 1992 de l'aide au développement. Depuis 1992, j'ai effectué des dizaines et des dizaines de missions de contrôle dans les pays bénéficiant de notre

aide qui ont donné lieu à des rapports très techniques et très critiques. Dans les 2/3 des cas, les divers gouvernements ont suivi mes suggestions et ont redressé les situations que je dénonçais. [...]

Mais au sein de ma commission, les contrôles ne sont pas assez nombreux et je sais que c'est pareil à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale. Or, pour faire ce type de contrôle, il faut accepter pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines, de se plonger à l'intérieur des ministères et des services, de se faire ouvrir des tonnes de dossiers, de consulter des milliers de documents, et de faire ensuite la synthèse, ce qui personnellement me demande chaque fois, deux bons mois de travail avec l'administrateur qui m'est affecté.

Tu dénonces page 106 le petit nombre de questions écrites posées chez nous comparativement à d'autres parlementaires étrangers. Mais qui empêche les parlementaires de poser des questions écrites en France ? Personne et s'il ne le font pas, c'est soit parce qu'ils se désintéressent des choses, soit parce que leurs collaborateurs ne sont pas très actifs ou compétents, surtout s'ils ont choisi de recruter des assistants peu qualifiés pour faire plaisir à tel ou tel, ce qui est trop souvent le cas.

Tu dénonces page 105 l'insuffisance des moyens publics et matériels des parlementaires. Mais quelle insuffisance ? Les services des assemblées ont été particulièrement étoffés et lorsqu'un parlementaire veut travailler sur un sujet précis, il peut toujours disposer de l'aide nécessaire de la part des administrateurs de l'assemblée, des services d'études, de la bibliothèque, etc... N'es-tu pas frappé comme moi par le fait que l'endroit le plus calme de nos assemblées, est toujours la bibliothèque, où personne ne va jamais, ou rarement ?

Tu ne peux tout de même pas soutenir que tout ceci vient des institutions. [...]

Tu évoques page 112 les capacités d'expertise du Parlement et l'Office des Politiques Publiques créé par Seguin. Parlons-en.

Nos assemblées disposent d'un personnel particulièrement qualifié et compétent, tout à fait apte à effectuer des expertises. A cet égard, les rapports parlementaires, budgétaires ou non, sont souvent remarquables et fourmillent d'informations. Qui les lit ? Lorsque nous faisons appel à des organismes extérieurs, le résultat est souvent décevant.

La Cour des Comptes peut certes faire les enquêtes que lui demandent les commissions des finances. Mais

chaque fois qu'on la saisit, la Cour nous explique qu'elle est surchargée et elle invite les présidents de commissions à modérer leurs demandes. En outre, lorsque sortent ces enquêtes, on s'aperçoit que la Cour a découvert un certain nombre d'horreurs que les parlementaires ne souhaitent pas voir apparaître, ainsi que des anomalies qui mettent en cause tellement de confort et de situations acquises, qu'on s'empresse d'enterrer le rapport. Et si par hasard le Gouvernement prétend y donner suite, il se fait insulter de toute part.

J'ai siégé constamment depuis sa création au sein de l'Office d'Evaluation des Politiques Publiques dont j'ai même été vice-président. Il fallait d'abord à l'Office s'entendre sur les sujets abordés: ceux-ci ne devaient ni gêner la majorité [...] ni vexer l'opposition. Conclusion: les sujets retenus étaient intéressants mais mineurs et très peu « grand public ». L'Office a fait appel, à de nombreuses reprises, à des cabinets de conseils privés extérieurs. Ils nous réclamaient des sommes astronomiques pour nous remettre des rapports qui constituaient à 90 % la compilation de tout ce que nous savions déjà et qui traîne partout dans des rapports officiels, dont nous avons la libre disposition. Quant aux 10 % restants, les propositions du cabinet d'expertise étaient souvent sans intérêt, voire inapplicables, car l'Etat et la nation ne se dirigent pas comme une entreprise privée.

Quant aux commissions d'enquêtes, tu es bien placé pour savoir qu'elles sont généralement demandées par l'opposition pour embêter la majorité, mais que si on aborde un sujet susceptible de mettre en cause la gestion de l'opposition, celle-ci hurle, s'abstient parfois de participer aux travaux de la commission d'enquête, et en tout cas vote toujours contre le rapport.

Je trouve curieux que tu écrives page 101 que la crédibilité du travail parlementaire, du fait du manque de moyens et de pouvoirs, repose intégralement sur la compétence et le dévouement des élus. Mais sur quoi doit-elle reposer à ton avis si les élus sont incompetents et ne travaillent pas ?

Enfin, je te signale que depuis trois ans, le Sénat a inscrit à son budget des crédits d'études de plusieurs centaines de milliers d'euros au bénéfice des commissions permanentes qui en ont le libre emploi. Or, le taux de consommation de ces crédits est tellement faible que les Questeurs ont dû les annuler en fin d'exercice.

Quant à l'examen des propositions de loi d'origine parlementaire, c'est une vue de l'esprit que d'imaginer qu'elles pourraient être votées par la majorité lorsqu'elles émanent de l'opposition surtout lorsqu'elles ont sciemment un côté provocateur pour la majorité. Lorsque nous étions majoritaires, nous

avons impitoyablement repoussé les propositions de l'opposition, et celle-ci fait la même chose aujourd'hui, sauf sur des questions purement techniques qui généralement n'attirent pas beaucoup les parlementaires et dont les groupes demandent rarement l'inscription à l'ordre du jour.

S'agissant du quinquennat, il est quasiment prouvé aujourd'hui que si le Président Pompidou l'a proposé, c'est parce qu'il se savait malade et qu'il souhaitait se l'appliquer à lui-même par honnêteté vis-à-vis du pays. En outre, le quinquennat n'est pas passé à l'époque puisque le Parti Socialiste, notamment François Mitterrand, était contre.

En ce qui concerne les cumuls, point trop n'en faut sans doute, si l'on veut exercer correctement chaque mandat. Mais on ne peut pas comparer la situation française à celle des autres démocraties. Car chez nous, le poids de la technocratie est trop fort à cause des statuts de la fonction publique qui font que les mêmes restent toujours plus ou moins en place malgré les changements de majorité. Tu sais comme moi que la richesse des travaux parlementaires sur des sujets souvent très techniques, vient de l'expérience acquise sur le terrain et notamment dans les mairies.

Quant à raccourcir les mandats locaux, je pense que ce n'est pas une bonne idée. Car aujourd'hui les choses sont beaucoup plus compliquées qu'autrefois, et s'il est facile de mettre en place rapidement des actions ponctuelles, sociales, culturelles ou autres, il est beaucoup plus difficile de réaliser très vite des très gros projets d'équipement qui demandent parfois deux ou trois ans pour être mis au point tant les réglementations (environnement, sécurité, etc...) sont complexes. Il faut ensuite encore deux ou trois ans pour conduire l'affaire à bon terme. Disant cela, je pense surtout aux communes et aux groupements intercommunaux.

Je te trouve injuste quand tu parles du conservatisme constitutionnel de François Mitterrand. En fait, il était pour le régime parlementaire et pas pour un autre, et il cherchait le moyen d'avoir un vrai Parlement qui ne tombe pas dans les excès du régime d'assemblée dont il avait souffert et dont il avait éprouvé les défauts. En outre, il n'a jamais eu de majorité au Parlement pour faire une vraie réforme constitutionnelle.

Enfin, sur la justice, je suis plus que réservé sur l'indépendance du Parquet. Dans sa dernière intervention en Conseil des Ministres quelques jours avant l'arrivée du Président Chirac, et devant le Gouvernement Balladur, François Mitterrand a délivré un testament très émouvant en consacrant une grande partie de son intervention aux juges et à la justice.

Parlant du Parquet indépendant, il a dit: « si vous aimez la République, ne donnez jamais le pouvoir aux juges ». Il faut dire qu'il se souvenait de Vichy... Or dans la République, le Parquet est l'instrument de la mise en œuvre de la politique judiciaire et pénale. Il doit donc être aux ordres du pouvoir exécutif. Et si l'on peut admettre qu'il ne doit pas intervenir pour contrarier une procédure judiciaire comme cela s'est fait dans le passé, il faut admettre qu'il doit pouvoir recevoir des ordres de la part du Garde des Sceaux, même sur des affaires individuelles. J'ai quelques souvenirs de situations dramatiques liées à des prises d'otages et autres, qui justifient que le Parquet soit aux ordres, étant entendu qu'il est toujours libre à l'audience de développer ce qu'il a envie de développer.

Un mot enfin sur une partie qui m'a un peu amusé : le débat d'orientation budgétaire. C'est moi qui l'ai créé sur l'insistance de Louis Mermaz, alors Président de l'Assemblée. Cette décision a été longue à venir car Michel Rocard et Pierre Bérégovoy n'y étaient pas favorables, alors que je n'y voyais personnellement aucun inconvénient. Car connaissant bien les assemblées, je savais que ce débat de pures parloles n'intéresserait personne et se déroulerait devant des banquettes vides. Pour le premier débat d'orientation budgétaire, arraché de haute lutte par Mermaz et notre groupe socialiste de l'Assemblée, nous étions trois en séance, moi compris, à la fin du débat. Et je pourrais t'en raconter bien d'autres, lorsque tu évoques Bruxelles : sur les négociations en matière de TVA, lorsque le groupe socialiste a exigé publiquement que je rende compte à la délégation parlementaire pour les affaires européennes à l'Assemblée, je m'y suis retrouvé tout seul, sans aucun député, la première fois, et avec seulement deux députés la seconde fois, et pourtant j'avais quasiment été requis pour venir m'expliquer : comediante, tragediante...

Il faudrait analyser aussi les conséquences du mode de scrutin sur l'activité du Parlement et des parlementaires : sans le système majoritaire, pas de majorité possible; avec la proportionnelle on sait ce qu'il en est des combinaisons nécessaires.

En tout cas, tant que les députés et sénateurs trouveront plus intéressant pour eux d'être sur le terrain plutôt qu'à l'Assemblée ou au Sénat, le Parlement sera conduit à vivoter avec les cinquante députés ou sénateurs qui travaillent et qui négligent parfois leur circonscription au point d'être battus aux élections suivantes.

J'aurais encore bien d'autres choses à te dire mais je suis déjà trop long. Pardonne-moi.

Et crois, mon cher Jack, à mes très fidèles pensées.

❖ Bonnes feuilles

Français comme vous avez changé

HENRI MENDRAS

Editions Taillandier, 2004 ;
rédigé avec Laurence Duboys Fresney

Henri Mendras est décédé en novembre 2003. Son dernier ouvrage, *Français comme vous avez changé*, est donc la dernière synthèse magistrale de ses travaux consacrés aux mutations de la société française depuis 1945.

Peu connu du grand public – surtout si on le compare au tonitruant Pierre Bourdieu –, Henri Mendras est pourtant l'un des maîtres de la sociologie française contemporaine. Né à la fin des années vingt, il ne tarde pas à se tourner vers la sociologie, discipline alors balbutiante. Il part d'ailleurs aux États-Unis pour achever ses études et s'initier aux méthodes les plus modernes de l'enquête de terrain. De retour en France, il se consacre à l'étude du monde rural français. En 1967, il publie son premier ouvrage, à l'époque très contesté, *La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française* (réédité en 1992 chez Actes Sud). Ce livre illustre parfaitement le goût du paradoxe et du complexe de l'auteur puisqu'il y décrit le changement et la modernité d'une société traditionnelle. Reste que son analyse se révéla exacte et il fut l'un des premiers à diagnostiquer et à annoncer la disparition de la société paysanne française.

Henri Mendras n'allait pourtant pas se cantonner aux paysans. Il ne tarda pas à élargir son champ de recherche et à appliquer ses méthodes à l'ensemble de la société française. De Nanterre à Science-Po – en passant par la Sorbonne – du CNRS aux grandes équipes de recherche européennes et, surtout, au sein du groupe "Louis Dirn" de l'OFCE (anagramme de lundi soir, jour des réunions de travail), il mit en chantier un impressionnant travail de recoupements statistiques et d'enquêtes sur le terrain avec pour objectif d'appréhender les structures complexes des sociétés modernes. Les résultats de ces travaux furent publiés en 1988 dans un ouvrage important : *La Seconde révolution française : 1965-1984* (ouvrage réédité chez Gallimard en 1994 et déjà rédigé avec la collaboration de Laurence Duboys Fresney). Un an avant la célébration du bicentenaire de la révolution française, Henri Mendras décrivait avec beaucoup de minutie les transformations intervenues dans notre pays depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, défendant l'idée qu'elles étaient aussi fondamentales que celles intervenues deux siècles plus tôt. Sa conclusion était simple : en vingt ans, une autre France était née. Encore

fallait-il que la France digère et dépasse ces grands bouleversements. C'est là, précisément, que le dernier ouvrage d'Henri Mendras prend son importance pour ceux qui s'intéressent aux années Mitterrand.

Reprenant les principales thèses de la Seconde révolution française, Henri Mendras et Laurence Duboys Fresney rappellent dans *Français, comme vous avez changé* ces grandes transformations intervenues depuis 1945 : modernisation et disparition de la paysannerie, l'adieu à la classe ouvrière, le triomphe du cadre et de la classe moyenne, la fin du politique et le retour du moral, l'incroyable émergence des femmes, l'éclatement de la société française en triade des âges, les changements au sein de la République, de ses représentants – élus et fonctionnaires –, de son armée, de son École, la déshérence du religieux, le bouleversement des mœurs. Toutefois, les deux auteurs n'arrêtent pas leurs réflexions au milieu des années quatre-vingt comme ils l'avaient fait jusqu'alors et la poursuivent jusqu'au début du nouveau millénaire. Ils dressent un portrait très complet de la population française telle qu'elle existe aujourd'hui. Que sont devenus les Français depuis le milieu des années soixante ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? Quels sont leurs modes de vie ? À quelles valeurs adhèrent-ils ? Quels sont leurs engagements et leurs passions ? Comment se comportent-ils dans les sphères publique, professionnelle, privée ? Autant de questions auxquelles ce livre répond.

À l'intérieur de cette vaste fresque sociologique, l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 est décrite non pas comme une rupture mais plutôt comme la confirmation d'un mouvement débuté vingt ans plus tôt. La gauche française se retrouvait ainsi devant une tâche difficile et à laquelle elle ne s'était finalement pas préparée : plutôt que de transformer le pays, il lui fallait incarner – juridiquement, politiquement, culturellement – une révolution sociale qui s'était déjà produite. C'est cette tâche qui fut accomplie de 1981 à 1985 autour des grandes lois sociales – abolition de la peine de mort, décentralisation, loi Auroux, diminution du temps de travail, renforcement de l'état providence, etc. –, de la consolidation des institutions de la Ve – que la gauche ne modifia pas –, de la prise en compte des impératifs économiques, de l'inscription définitive du pays dans l'avenir européen. Une tâche qui, une fois achevée, marque pour les deux auteurs la fin de cette seconde révolution. Lors de son discours d'investiture, le 21 mai 1981, François Mitterrand déclarait : « la majorité politique des Français démocratiquement exprimée vient de s'identifier à sa majorité sociale. » Le livre d'Henri Mendras confirme avec éclat l'intuition du Président.

« *Les années Mitterrand allaient dès lors se caractériser par une sorte de calme général, comme*

si les Français avaient senti le besoin de faire une halte, de déposer leur sac, de se reposer après avoir accompli l'effort surhumain du baby-boom, des Trente glorieuses et de la Révolution sociale. L'affiche électorale de François Mitterrand en 1981 avait d'ailleurs parfaitement exprimé ce sentiment général : un tête de grand-père sur un fond de village paisible avec son clocher et comme slogan, guère exaltant : "la force tranquille". »

Ce voyage en France qu'offre Mendras est une lecture indispensable pour mieux comprendre les grands enjeux des années quatre-vingt et les grands mouvements qui traversent notre société. Ajoutons à cela le plaisir de se laisser surprendre. En effet, sociologue attentif, n'ignorant rien de la statistique, l'associant systématiquement à l'enquête de terrain, Henri Mendras n'hésite pas à prendre le contre-pied d'un grand nombre d'idées reçues. Fracture sociale, insécurité, divorce entre le citoyen et le politique, baisse du niveau scolaire, etc., Mendras remet quelques pendules à l'heure. Nous ne prendrons qu'un seul exemple : l'idée assez répandue que les Français lisent

de moins en moins. Les auteurs nous rappellent que dans l'entre-deux guerres, la lecture est encore une activité déconsidérée dans nombre de classes sociales : on interdit Gide aux jeunes filles de bonne famille ; on redoute les ouvrages qui peuvent tourner les esprits de classes populaires toujours prompts à se révolter. Le discours se renverse dans les années soixante. Le « ils lisent trop » devient « ils ne lisent plus. » Toutefois, contrairement aux idées reçues, les Français ne sont pas moins nombreux à lire aujourd'hui qu'hier. Certes, un quart des Français n'a lu qu'un seul livre en 1997 – ce qui est peu – mais ce chiffre est le même qu'en 1973, y compris chez les jeunes. Dans le même temps, la fréquentation des bibliothèques municipales n'a cessé d'augmenter. En revanche, ce qui a changé, c'est la proportion de "gros" lecteurs. « Pour résumer, plus de petits lecteurs et moins de gros lecteurs, plus de filles et de femmes que de garçons et d'hommes, les plus diplômés davantage que les moins diplômés. » Si l'on peut souhaiter que les Français lisent plus, il est donc erroné de se plaindre d'une quelconque "hémorragie" de lecteurs. Voilà un exemple, parmi tant d'autres, de la redoutable acuité de ce livre.

De la résistance à l'Europe

ROBERT BELOT

Editions du Seuil

Plus qu'une biographie, cet ouvrage se propose d'examiner à travers la figure d'Henri Frenay, si l'entrée en résistance est un événement absolu, contingent et irréductible, ou bien au contraire, le moment d'un itinéraire qui ne s'explique que par des antécédents, et trouve sa vérité ultime dans les prolongements et les aléas d'une vie politique et militante.

Officier plutôt maréchaliste, Henri Frenay démissionne de l'armée en 1941 pour constituer le premier réseau de résistance organisé, sans perdre immédiatement toutes ses illusions sur le rôle exact joué par Pétain dans le drame de 40 et sur la sincérité de son engagement à protéger la France de la menace nazie.

Avant guerre, grâce à Bertie Albrecht, cette haute figure de la Résistance, Frenay sera pourtant un des rares français à comprendre le phénomène hitlérien. Par une synthèse improbable qui n'étonnera que ceux qui regardent le passé avec les lunettes de leur temps, la déférence que Frenay continua de manifester pour le

Maréchal dans les premiers temps, permet de réconcilier (malgré la contradiction évidente) l'antipolitisme propre à la culture militaire avec l'illusion que l'armée est l'ultime noyau autour duquel la revanche peut se préparer. Une telle combinaison qui n'est pas propre à notre héros, ne pouvait tenir très longtemps. Les engagements de Frenay dans la paix retrouvée comme dans la Résistance demeureront cependant marqués par un solide mépris pour les partis politiques et la vie parlementaire, par l'idée que la société française ne peut se régénérer qu'en retrouvant son âme en deçà ou au delà des institutions en place, fussent-elles celles de la République. Les conflits avec Jean Moulin à propos de l'organisation des mouvements de résistance et des relations avec Londres, la courte parenthèse ministérielle de 44-45 dans la carrière de Frenay, le renoncement à tout rôle politique national et le combat pour le fédéralisme européen dans les années 50, ont leur source dans la foi qui réunit beaucoup de gens de ce temps, d'une révolution qui devait éclore par génération spontanée de la lutte contre l'occupant, d'une révolution matérielle et spirituelle. C'est dans l'immense déception qui a suivi la Libération, qu'il faut chercher les causes de l'échec politique de Frenay au regard de ses ambitions initiales. Outre ces causes circonstancielles, l'on doit compter aussi avec le poids de ce que l'auteur pense être une « contre-culture politique » commune à tant d'intellectuels de ces années là, dont l'écho lointain se fait encore entendre aujourd'hui. C'est le mérite de Robert Belot que d'aider à nous le faire comprendre.

❖ Bonnes feuilles

« Je vous parle d'Europe »

ELISABETH GUIGOU

Editions du Seuil

Plus de dix années durant, Elisabeth Guigou s'est trouvée aux premières lignes du combat pour la construction de l'Europe unie dans le sillage de François Mitterrand et de Jacques Delors.

Même si elle y fait l'effort d'être didactique, le livre qu'elle nous propose, « Je vous parle d'Europe », n'est pas un ouvrage de théorie politique. C'est ce « je », si rare dans les ouvrages de ce genre, qui lui donne toute sa force et son dynamisme. En faisant appel à ses souvenirs pour étayer et nous faire partager sa réflexion, l'auteur nous convie à regarder la construction européenne dans ses deux dimensions.

Celle d'une Europe prospère, qui sourit et progresse souvent, et en même temps, celle d'une Europe qui vit une crise économique, qui doute parfois, qui se tétanise et se contracte devant les aléas de l'histoire. La description et l'analyse de ce balancement constant ne sont pas là seulement par souci d'honnêteté. Elles ont également pour vertu de nous appeler à davantage d'énergie et de vigilance, « *parce qu'il suffit de regarder une carte du monde pour comprendre: sans une présence forte de l'Europe sur la scène internationale, nous léguons à nos enfants un monde dominé par des puissances conquérantes et donc jamais véritablement en paix.* »

La réflexion s'élargit très vite, le propos prend de la hauteur en s'appuyant sur les leçons de notre histoire récente pour dessiner ce que pourraient être les prochaines étapes.

Notre Europe, jusqu'où, vers l'Est ou au Sud? Et, au-delà, plus profondément, à partir de quelles valeurs? Sans oublier le nécessaire courage de la générosité et de l'imagination politique.

ABONNEZ-VOUS À LA LETTRE DE L'INSTITUT FRANÇOIS MITERRAND (4 n° par an)

Nom Prénom

Adresse

Téléphone Mail

Abonnement 1 an 20 euros (chèque à l'ordre de Institut François Mitterrand)

Date

Signature

CE FORMULAIRE, REMPLI ET ACCOMPAGNÉ DU RÈGLEMENT EST À ADRESSER À L'INSTITUT FRANÇOIS MITERRAND, 10 RUE CHARLOT - 75003 PARIS.
IL EST ÉGALEMENT EN LIGNE SUR MITERRAND.ORG

AUX ADHERENTS DES AMIS DE L'INSTITUT

Chères amies, chers amis,

Les Amis de l'Institut disposent désormais d'un espace dans la Lettre pour y publier ce qu'ils souhaitent.

Ainsi cet espace sera-t-il un lien entre nous : vous pourrez y trouver certaines informations internes (date des colloques, des assemblées générales, appels à réadhésion en janvier, etc) qui ne feront plus nécessairement l'objet de courriers spécifiques.

Toutes vos remarques et suggestions seront bien entendu les bienvenues.

Par ailleurs, je puis vous annoncer que vous recevrez bientôt, dans votre boîte aux lettres, les actes du colloque Jacques Delors, qui s'est tenu au printemps dernier...

Très chaleureusement à tous, et à bientôt.

Stéphane Chomant
Délégué Général de l'AIFM

La Lettre est éditée
par l'Institut François Mitterrand
dont le siège est :
10, rue Charlot 75003 – Paris
Tél : 01 44 54 53 93
Fax : 01 44 54 53 99

Email : Ifm@mitterrand.org
Site : www.mitterrand.org

REVUE TRIMESTRIELLE
Directeur de la publication :
Hubert Védrine
Secrétaire de rédaction :
Odile Grellat
Maquettiste :
Bettina Guidjali

*Le numéro a été préparé
avec l'aimable concours de
Joëlle Jaillette, Jean-François Huchet
et Jean-François Mary*

Imprimerie Centrale de Bordeaux
Dépôt légal.
Numéro de commission paritaire :
0704 G 82038
ISSN 1634-4510

ADHEREZ AUX AMIS DE L'INSTITUT

Nom Prénom

Adresse.....
.....

Téléphone Mail

Membre actif : Adhésion 15 €
Abonnement à la lettre de l'IFM, (1 an) 10 €

Membre bienfaiteur : Adhésion à partir de 40 €
Abonnement à la lettre de l'IFM, (1 an) 10 €

Date

Signature

Ce formulaire, rempli et accompagné du règlement à l'ordre de l'AIFM,
est à adresser au 10 rue Charlot, 75003 Paris.
Il est également, ainsi que toutes les informations sur l'AIFM,
en ligne sur mitterrand.org.